

SHALSHELET NEWS



La parole du Rav Brand

La Haftara de Hanouka est un chapitre de Zéharia, le prophète qui a vécu à Jérusalem, à l'époque de l'inauguration du deuxième Temple. Un ange lui recommande d'exhorter Josué, le Grand-prêtre, et ses enfants à plus de respect pour la Thora. Puis, l'ange lui montre une Ménora en or, qui se remplit d'huile, dégoulinant de deux oliviers qui l'entourent. Le prophète étant perplexe, l'ange le sollicite d'avertir Zéroubabel, le roi des juifs, que la victoire ne viendra pas par la force, mais par l'esprit Divin: « Et Josué portait des vêtements sales ..., si tu iras dans Mon chemin ..., tu te tiendras parmi ces anges... . Voilà un chandelier en or avec sept récipients ..., et deux oliviers autour d'elle..., mais cela représente quoi...? Voici la parole d'Hashem à Zéroubabel : ce n'est pas par l'armée, ni par la force que viendra la victoire, mais par Mon esprit, dit Hashem ».

La scène et l'explication sont pour le moins mystérieuses ; nous essayerons de les éclaircir. Zéroubabel est un descendant du roi David, de la tribu de Juda, à qui Jacob a attribué la royauté : «Le sceptre ne disparaîtra pas de Juda », (Beréchet, 49,10). Au roi incombe la tâche de défendre le peuple avec une armée, composée ordinairement par des soldats de toutes les tribus ; la tribu de Lévy est exempte. Mais Moché a aussi béni l'armée de Lévy : « qu'Hashem bénisse son armée, et qu'il accepte les actions de sa main agréablement; qu'il écrase la hanche de ses adversaires, afin que ses ennemis ne se relèvent plus jamais», (Dévarim 33,11). Ce verset indique, que pour une fois, c'est à la tribu de Lévy de faire la guerre. Comme Rachi le rapporte au nom du Midrach, il s'agit de la guerre dirigée par Matitya et ses enfants, contre les Grecs. Pourquoi cette guerre est-elle différente des autres? Car généralement, les ennemis cherchaient à piller les juifs et à les soumettre à un impôt. C'est alors au plus solide militairement, la tribu de Juda comparée au lion, à qui échoit de piloter l'armée. Mais le désir des grecs était ailleurs. En effet, ce qui les intéressait vraiment, c'était de faire oublier aux juifs leur Torah. Ceux qui l'ont étudiée ou pratiquée furent exterminés, mais les juifs hellénisants qui l'eurent foulée avec leurs pieds, furent salués par les Grecs, comme rapporté dans le premier Livre des Maccabim: « Antiochos envoya des lettres..., qu'on empêchât de célébrer le Shabbat et les fêtes solennelles; qu'on souillât les choses saintes et le Saint peuple d'Israël;... il ordonna qu'on bâtit des autels et des temples, et qu'on dressât des idoles, et qu'on sacrifiât la chair des porceux et des animaux impurs, qu'on laissât les enfants

mâles incircocis, et qu'on souillât leurs âmes par toutes sortes d'impuretés et d'abominations, de sorte qu'ils oubliassent la loi et qu'ils renversassent toutes les Ordonnances de D-ieu; et si quelqu'un n'obéissait pas selon la parole du roi Antiochos, il devait mourir..., et on brûla dans le feu les Livres de la loi de D-ieu, après les avoir déchirés; et si l'on trouvait chez quelqu'un les livres de D-ieu, et si quelqu'un observait la loi de D-ieu, on l'égorgeait selon l'édit du roi..., les femmes qui avaient circoncis leurs fils étaient égorgées, selon l'ordre du roi Antiochos; on pendait les enfants par le cou dans toutes leurs maisons, et on égorgeait ceux qui les avaient circoncis. Alors des hommes nombreux du peuple d'Israël préférèrent mourir plutôt que de se souiller par des mets impurs; et ils ne voulurent pas violer la loi sainte de D-ieu, et ils furent égorgés». Étant donné qu'il s'agissait d'une guerre pour préserver la religion, une « guerre sainte », Hachem a choisi la tribu de Lévy, qui fut toujours exceptionnellement zélée pour la religion. C'est leur ancêtre Lévy (avec son frère Shimon) qui a pris à cœur l'humiliation subie par Dina; c'est aussi Pinh'as, l'ancêtre de Matitya, qui fut zélé pour rétablir l'ordre après l'épisode de la débauche, et c'est cette tribu, qui dans le désert, pendant l'épisode du veau d'or (et encore à d'autres occasions), s'est distinguée avec de la fougue. La Haftara citée devient ainsi compréhensible. Les fils du Grand-prêtre Josué avaient épousé des femmes non aptes aux Cohanim, ses petits-enfants ne seront donc pas Cohen, et ne pourront pas mener la guerre contre les Grecs. L'ange recommande alors au prophète d'exhorter Josué et ses enfants à la piété, qu'ils se séparent aussi de leurs femmes; ce qu'ils firent en effet (Ezra, 10, 18). Puis Zéharia devait transmettre à Zéroubabel, que la prochaine grande guerre ne sera pas gagnée par la force, mais par l'Esprit saint qui résidera sur les Cohanim, la famille de Matitya, qui allumera le chandelier dans le Temple. Le livre de Maccabéens rapporte d'ailleurs, que toutes les batailles commandées par un des frères des Hasmonéens furent gagnées, quant à celles dirigées par une personne « en dehors de la famille choisie par D-ieu pour cette guerre », se sont soldées par des échecs. Comment connaissait-il la famille « que D-ieu avait choisie », si ce n'est grâce à cette Haftarah?

Rav Yehiel Brand

Questions

Pour aller plus loin..

- 1) Yaacov transmet à Essav que bien qu'il était chez Lavan, il a gardé les 613 Mitsvot. Comment a-t-il pu accomplir la mitsva de construire le Beth Hamikdash ou nommer un roi ?
- 2) En revenant de Padan Aram vers Beth E-I, Hachem a béni Yaacov, quel en était le contenu ?
- 3) Pourquoi Essav surnommait sa femme Yéhoudit ?
- 4) En quoi le fait que l'ange ait frappé Yaacov au niveau de la hanche, soit une raison de ne plus manger le nerf sciatique ?
- 5) Lors de l'accouchement de Rahel, la sage femme lui dit : « n'aies pas peur car lui aussi sera pour toi un fils ». En quoi cet argument l'a-t-il rassurée? Elle était en danger de mort!

Ce feuillet est dédié Leilouy nichmat Chimon Ben Khmaïssa

Shabbat ^{ת"ו}
Vayichlah
17 déc 2016
17 Kislev 5777
E : 16h35
S : 17h49
N°6

Annonces

SHALSHELET organise :

- **Shabbat matin** : Office spécial jeunes à 9h30 suivi d'un Kiddouch et de plusieurs chiourim jusqu'à 12h30 au Beth Menahem.
- **Dimanche matin 10h45 et mardi soir 21h** : Chiour de guémara / halaha du Rav au Beth Hamidrach.
- **Lundi soir à 21h** : Chiour de guémara (Baba Batra) de Jérémy au Beth Menahem et chiour ouvert de Moché au Beth Hamidrach
- **Jeudi soir à 21h** : Chiour ouvert de Jérémy + pizza offerte au Beth Hamidrach et de Haim sur la Halaha au Beth Menahem
- **Vendredi soir après la téfila** : Chiour de Rav Zerbib au Beth Hamidrach sur la paracha

Retrouvez ce feuillet sur horairesdesarcelles.com

Il est possible de dédier le journal pour la réfoua chéléma ou à la mémoire de quelqu'un.

Pour toute information :
Jérémy : 06 64 15 78 57
Moché : 06 46 10 21 31



Halakha de la semaine

A partir de quel moment peut-on allumer les nérot de Hanouka ?

La Guemara chabbat 21b rapporte qu'il faut allumer la Hanoukia à partir de la Chkia

Il existe une Mahloket richonim sur la signification du terme : "à partir de la Chkia".

A) Selon certains richonim (Bahag, Maharam...) cela correspond au coucher du soleil.

Cet avis est également partagé par le Rachbba, le Meiri et le Ran, à la seule différence qu'ils suivent l'avis de Rabbénou Tam au sujet de la Chkia qui correspond à 13.5 min avant la nuit de Rabbénou Tam soit 58,5 min après "notre" Chkia (voir Biour halaha siman 672)

B) Selon d'autres richonim (Rabbénou Tam, Mordéhi, Roch, Tour ...) il s'agirait plutôt de la fin de la Chkia, ce qui correspond à la nuit.

En pratique, le Choulhan Arouh Siman 672.1 tranche comme le

second avis, à savoir qu'on allume la hanoukia à la sortie des étoiles et ainsi est la coutume généralement suivie.

-Ben ich hai vayechev saif 7, Caf hahayime siman 673.2, Chout tefila lemoché helek 2 siman 47, Chout chemech oumaguen O.H siman 31/32, Hazon Ovadia page 66, Or letision helek 4 perek 43.1,

Alé hadass perek 16.3 page 664.

En cas de force majeure, où il sera impossible d'allumer à la nuit, on pourra allumer dès le plag hamin'ha (à condition de mettre suffisamment d'huile pour que les lumières restent allumées jusqu'à une demie-heure après la sortie des étoiles)

Il sera cependant préférable de nommer un Chaliah qui allumera à notre place à la nuit.

Choul'han arouh siman 672.1 (voir michna beroura 3; caf hahayime 10 ; torat hamoadime page 98 ainsi que Hazon Ovadia page 69).

Rav David Cohen

La biographie de la semaine : Ramban



Rav Moché Ben Rav Nah'man vient au monde vers l'année 1194 à Gérone en Catalogne. Ses principaux maîtres sont issus de l'école de Tossafistes. Dès l'âge de 16 ans il commence à rédiger ses fameux commentaires talmudiques. Il entreprend de défendre le RIF contre le BAAL HAMAOR et le RAAVAD. Nah'manide clame également la grandeur de Maïmonide - qu'il surnomme Le Rav-contre les opposants à son guide des égarés. Il est un des premiers à introduire dans ses écrits des notions kabbalistiques. Médecin, exégète de la Bible et du Talmud, poète liturgique, philosophe et kabbaliste, il est considéré comme le décisionnaire majeur de sa génération, et l'une des plus éminentes autorités rabbiniques du Moyen Âge. En 1263 Le Ramban est désigné, par le roi Jacques Ier d'Aragon, pour débattre avec Pablo Christiani, Juif converti au christianisme. Bien qu'il remporte le débat il est contraint de quitter l'Espagne et monte en Israël. Sa lumière s'éteint en 1270 à Acco.



Aire de jeu



Charade

Mon 1^{er} est une lettre de l'alphabet français
Mon second est souvent répété par les parents
Mon troisième est une conjugaison du verbe battre
Mon dernier est une des questions les plus connues en hébreu

Mon tout a un lien avec Essav

Dans la Paracha :

- 1) Les derniers ne sont parfois pas vraiment les derniers
- 2) Il y a 4 fois la même racine et aussi 4 fois le même mot, chacun dans un seul et même passouk.
- 3) Une expression de la Mitsva de chiloua'h haken est mentionnée.
- 4) D'où sait-on qu'Essav avait quelqu'un à qui il posait ses questions de Hala'ha ?
- 5) Il y a trois personnages avec un nom d'animal. Lesquels?

Qui vole un œuf va en prison le dix.

Réponses devinettes N°5 Chabbat Vayetse

Charade : Thé – Ra – Fîmes.

Devinettes Paracha :

- 1) Le Louz est l'os mentionné
- 2) הכי אחי sont les homonymes qui se suivent
- 3) Yaacov parlait de l'inégalité que lui faisait vivre Lavan et Léa parle de l'égalité du nombre d'enfants par femme à la naissance de Lévy.
- 4) Le chameau de Rahel avait un cousin (clairement dans le passouk)
- 5) Réou et Na'hor sont des ancêtres des Avot mentionnés dans la Paracha

Devinettes autre :

- A) On fait la béraha sur le tonnerre alors qu'on ne le voit pas, sent pas....
B) A 70 ans on n'est plus obligé de se lever devant une personne âgée.

La Paracha en résumé

- ❖ Yaacov prépare sa rencontre avec Essav par la prière, les cadeaux et une stratégie de guerre
- ❖ Yaacov se retrouve face à l'ange représentant Essav et combat avec lui toute la nuit, il va finalement le bénir
- ❖ Rencontre entre les frères, Essav se calme malgré ses intentions dangereuses
- ❖ Essav retourne à Séir, Yaacov lui affirme qu'il le rejoindra (à l'époque du machiah bientôt amen)
- ❖ Épisode de Ché'hem et Dina
- ❖ Après que tous les hommes aient fait la Mila, Chimon et Lévy tuèrent toute la ville
- ❖ Décès de Rahel en enfantant Binyamin. Les 12 tribus étaient enfin réunies



Comprendre RACHI

Rachi : «Et ses onze enfants» (32,27)

Rachi explique que Dina est tombée dans les mains de Ché'hém car Yaacov a caché Dina d'Essav.

Rachi (35,1) dit par ailleurs, que Dina est tombée dans les mains de Ché'hém car Yaacov a tardé en chemin. Comment concilier ces deux explications ?

On peut répondre en disant qu'en réalité il a été décrété que Dina tombe dans les mains de Ché'hém parce que Yaacov l'a cachée d'Essav. Ce décret ne pouvait pas s'accomplir tant que Yaacov accomplissait la mitsva d'Hachem de retourner en Erets Israël grâce au principe : «un envoyé occupé par une mitsva ne subit aucun dommage». Maintenant que Yaacov tarde en chemin, il n'est plus concerné par ce principe et le décret s'est alors malheureusement accompli.

Cela ressemble à celui qui recherche son Hamets en dessous des pierres en prenant le risque que des scorpions s'y trouvent, il sera protégé par le fait qu'il s'occupe de la Mitsva. Si toutefois il en profite pour chercher une aiguille qu'il aurait égarée là, sa protection ne serait plus une assurance.

(tiré du Divré David)

Rav Mordekhai Zerbib



La Mitsva de Brit Mila

Quand doit-on faire la Mila d'un bébé qui est né pendant Ben Hachmachot ?

La Michna dans Chabat 137a traite d'un enfant qui naît pendant Ben Hachmachot (période entre le coucher du soleil et la nuit qui est qualifiée de « doute » à savoir si elle appartient au jour ou à la nuit) fera la Mila le 9eme jour. Un enfant naissant pendant Ben Hachmachot de Lundi, sa Mila aura lieu le Mardi suivant. De plus, la Michna enseigne qu'un enfant qui naîtra un Vendredi soir durant Ben Hachmachot, sera circoncis le Dimanche suivant donc le 10eme jour. La Michna poursuit et dit que si un enfant naît vendredi pendant Ben Hachmachot et qu'après Chabat, il y a un (seul) jour de Yom Tov, la Mila s'opérera le lundi, 11eme jour après la naissance. Enfin, si les deux jours de Roch Hachana tombent après Chabat et que l'enfant naît vendredi soir à Ben Hachmachot, la Mila sera repoussée au Mardi suivant.

La raison des trois derniers enseignements est la suivante :

Du fait que le moment de la naissance soit une période de safek, le jour où doit se faire la Mila n'a donc pas de moment défini. Ainsi, il sera interdit de transgresser Chabat ou Yom Tov pour un safek.

D'autre part, les Richonim traitent du point suivant: Sera t-il permis de faire la Mila à un enfant né Ben Hachmachot, sachant que le jour présumé de la Mila tombe un deuxième jour de Yom Tov seulement en dehors d'Israël, qui est donc d'ordre rabbinique.. Selon le Rambam, il sera permis de réaliser cette Mila du fait que le seul cas interdit dans notre Michna est celui des jours de Roch Hachana acceptés même en Israël comme étant deux jours de Yom Tov. Ainsi tranche le Cha'h.

En revanche, d'après le Roch, ce sera interdit car il ne fait pas la déduction de notre Michna.

Le Choulhan Arouh (Yoré Déa 266,8) ainsi que la majorité des décisionnaires (Hatam Sofer, Ktav Sofer, Hida, Yabia Omer, Chevet Halevi, Rav Elyachiv...) retiennent l'opinion du Roch.

Yehezkel Taieb

Veillée d'étude Samedi soir 17 décembre au Beth Menahem à partir de 20h30 avec mélavé malka.

Chiourim de Rav M. Chicheportiche et de Rav M. Zerbib, soyons nombreux.

Question à Rav Brand

Pourquoi le statut de juif ou de non juif dépend de la mère et celui de cohen et lévy dépend du père ?

A ce que je sache, la Thora n'indique pas de raison ; nous sommes alors condamnés à spéculer. Il est d'une importance capitale que chaque homme connaisse son statut, à savoir s'il est juif ou non. Si l'identité de la mère est connue quasiment à 100%, ce n'est pas le cas du père. La Thora préfère donc faire dépendre le statut de l'enfant par la mère. Par contre, la certitude du statut

de Cohen, Lévy ou Israël est moins importante, la Thora décide alors de faire passer ce titre par le père. Car en réalité, ce statut concerne plus les hommes que les femmes ; ce sont les hommes Cohen et Lévy qui travaillent et chantent au Beth-Hamikdash, ce sont les hommes Cohen et Lévy à qui la Thora demande d'enseigner la Thora, grâce à laquelle ils reçoivent les 24 dons, Téroutot, Ma'asserot etc., et c'est encore l'homme Cohen qui doit s'abstenir de toucher un mort. Ainsi, l'éducation de ces valeurs est plus facile à transmettre de père en fils

que de mère en fils.

De plus, la question du statut de Cohen, Levy et Israël se pose en principe entre juifs, et leurs enfants naissent normalement dans un cadre de mariage, grâce auquel on connaît le père. Mais le mariage entre juifs et non-juifs étant interdit, la question de statut se pose plutôt chez les enfants nés hors mariage, chez qui le doute sur l'identité du père est plus fréquent.

Rav Yehiel Brand



La force de la parole

Après avoir fait traverser la rivière à sa famille, Yaacov revient seul sur ses pas. Et là, il va lutter contre l'ange d'Essav durant toute la nuit. Voyant l'aube arriver, l'ange demande à Yaacov de le laisser partir pour qu'il puisse aller dire une Chira, une louange à Hachem. Mais Yaacov le presse de le bénir c'est-à-dire de reconnaître la légitimité des Bérahots reçus de Itshak.

Pris par le temps, l'ange finit par accepter, et lui annonce qu'on ne l'appellera plus Yaacov, en référence à la ruse, mais bien Israël du mot Sraa qui signifie l'honneur.

Il est intéressant de remarquer que l'ange d'Essav était là, face à l'un des défis principaux de sa vie : sa lutte contre Yaacov. Il a l'occasion ici, par ce combat, de réaliser le projet qu'Essav rumine depuis tant d'années. Mais curieusement, alors qu'il est enfin face à Yaacov, l'ange décide d'abandonner

pour aller « chanter ».

Le Targoum Yonathan ben Ouziel explique en fait, que cet ange n'avait encore jamais eu l'occasion de pouvoir louer et glorifier Hachem de toute Son existence. Ne voulant pas rater l'occasion, il supplie Yaacov de le laisser partir, quitte même à lui accorder la Béraha qu'il demande. L'enjeu est tellement grand que sa mission terrestre en devient secondaire.

Ce privilège, qui n'est accordé aux anges qu'en de rares occasions, nous est offert sur terre à tout moment ! Chacun a la possibilité, à tout instant, de prier, louer ou remercier Hachem.

Le Baal Hatourim (Dévarim 26,19) nous dit même, que plus tard, chacun sera coiffé de la couronne qu'il aura confectionnée par la qualité de sa prière. **רב ברוידא**

Dans son livre Chem Olam (2ème partie chap. 11), le Hafets Haïm nous

fait remarquer que les divers tracas de la vie nous font perdre de vue l'immense mérite d'entretenir un lien étroit avec Hachem.

Celui qui a eu le privilège de parler ne serait-ce qu'une fois avec un roi ou un chef d'état, ne peut oublier cette rencontre. L'expérience ne s'effacera jamais de son souvenir et il n'hésitera pas à la partager avec son entourage. A plus forte raison lorsque le Roi est également notre Créateur et La source de toute notre Béraha.

« Réfléchis bien mon frère : t'est-il venu à l'esprit, ne serait-ce qu'une fois cette année, d'éprouver la même joie que cet homme, en faisant une Mitsva ?! »

Penser à tout cela en commençant la Téfila, permet de donner à notre prière une dimension bien plus élevée.

Jérémy Uzan



La Question de Rav Zilberstein

Menahem, un habitant de bné brak doit se rendre un jour à Jérusalem. Pour cela, il commande un taxi et y monte alors que le chauffeur allume le compteur. Arrivés proche de Jérusalem, ils rencontrent un bouchon, voyant que cela risque de traîner et qu'il irait plus vite à pied, Menahem prévient le chauffeur qu'il va descendre et lui demande combien il lui doit jusqu'ici. Le chauffeur argumente que Menahem doit payer la course jusqu'à Jérusalem puisque c'est lui qui l'a fait rentrer dans ces bouchons et qu'ici au milieu de nulle part il ne trouverait pas d'autres clients.

Quel est le din?

La Gmara baba metsia (79b) nous enseigne que si Réouven loue les services de Chimon pour lui amener sa marchandise vers une certaine destination et qu'au milieu du trajet Réouven change d'avis, le din est que si Chimon ne peut trouver un nouveau client à cet endroit, Réouven devra le rémunérer entièrement.

On pourrait donc penser qu'il en serait de même dans notre cas et que Menahem serait donc obligé de payer toute la course (puisque

apparemment il ne trouvera pas de nouveau client dans les embouteillages).

Rav Itshak Zilberstein différencie ces deux cas. Dans le cas de la gmara, Réouven n'a eu aucun oness (cas de force majeure), juste un changement d'avis, c'est donc pour cela qu'il devra payer la totalité du prix convenu. Or dans notre histoire, il y eut des embouteillages (ce qui s'apparente à un cas de oness) et c'est pour cela que Menahem a le droit de descendre à cet endroit et de payer le prix de la course seulement jusqu'ici.

On pourra rajouter qu'il est clair et logique même pour le chauffeur que lorsqu'on réserve un taxi, c'est pour aller plus vite que si on y allait à pied. Au départ de la course, cela devient une «condition», ici la condition n'étant pas respectée, Menahem pourra donc changer d'avis.

Enfin, il est fort probable qu'une course payée au compteur soit considérée comme un nouveau contrat à chaque instant (car tel est le paiement); Menahem pourrait donc annuler le contrat à chaque instant.



- 1) Le Divré David rapporte l'enseignement de Hazal qui disent que tout celui qui étudie les lois des Korbanot est considéré comme s'il les avait offerts. Il en est de même pour toutes les mitsvot. Yaacov a étudié toute la Torah et a donc «accompli» les 613 Mitsvot.
- 2) Il lui a fait la béraha des endeuillés car Rivka venait en effet de quitter ce monde. (Rachi)
- 3) Il l'a surnommée ainsi comme pour signifier qu'elle reniait la avoda zara afin de tromper son père. (Rachi)
- 4) Le Rachbam répond pour se souvenir de la force de Yaacov et le miracle qu'Hachem lui a fait qu'il ne soit pas mort après son combat avec l'ange
- 5) Voici ce qu'elle lui a dit : Si l'accouchement est plus difficile c'est normal, car Binyamin est né avec deux jumelles alors que Yossef n'en avait qu'une. Il est aussi écrit dans Nida qu'une femme qui accouche un garçon n'est pas en danger mais si c'est une fille, la femme est en danger. Elle l'a donc rassurée en lui disant qu'il est évident que tu as un garçon.

שבת שלום